

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Etchant Gel - Etchant Gel S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

à usage dentaire exclusivement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Coltène/Whaledent AG
Rue: Feldwiesenstrasse 20
Lieu: CH-9450 Altstätten
Téléphone: +41 (71) 75 75 300
Télifax: +41 (71) 75 75 301
e-mail: info.ch@coltene.com
Internet: www.coltene.com
Service responsable: Regulatory Affairs
msds@coltene.com

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Indications de danger: C - Corrosif

Phrases R:

Provoque des brûlures.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05

**Mentions de danger**

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 2 de 6

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
231-633-2	Acide phosphorique	35 - < 40 %
7664-38-2	C - Corrosif R34	
015-011-00-6	Skin Corr. 1B; H314	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Traitement médical nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 3 de 6

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Bien nettoyer les surfaces contaminées.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Réservé aux utilisateurs professionnels. Conserver hors de la portée des enfants.
Observer le mode d'emploi.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Température de stockage conseillée : 4 - 23°C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2 0,5	1 2		VME (8 h) VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

Protection des mains

Gants à usage unique.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Gel
Couleur: bleu

Testé selon la méthode

pH-Valeur: < 1

Modification d'état

Densité (à 23 °C): 1.3 g/cm³
Hydrosolubilité: facilement soluble.
(à 23 °C)

Solubilité dans d'autres solvants
Ethanol.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 4 de 6

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.4. Conditions à éviter**Information supplémentaire**

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nº CAS	Substance	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	138 mg/l	96 h	Gambusia affinis (Poisson moustique)	

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** UN 1805**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Code de classement: C1

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagée: E1

Catégorie de transport: 3

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 5 de 6

Nº danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

: 3

E

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:** ---**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:** UN 1805**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** PHOSPHORIC ACID SOLUTION**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: 223

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité dégagée: E1

EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)**14.1. Numéro ONU:** UN 1805**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** PHOSPHORIC ACID SOLUTION**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

Passenger LQ: Y841

Quantité dégagée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

60 L

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Prescriptions nationales

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Etchant Gel - Etchant Gel S

Date de révision: 12.11.2015

Date d'impression: 19.11.2015

Page 6 de 6

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

34 Provoque des brûlures.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)